

## COMMUNAUTE URBAINE

Nombre de  
Conseillers en  
Exercice : 129

2

### Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre, à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 8 décembre 2022, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président. Jean-Baptiste GASTINNE a assuré la Présidence pour les dossiers n° 38 à 45.

#### **Etaient présents :**

Edouard PHILIPPE ; Jean-Baptiste GASTINNE ; Clotilde EUDIER ; Alain FLEURET ; Jérôme DUBOST ; Christine MOREL ; Jean-Louis ROUSSELIN ; Florent SAINT-MARTIN ; Cyriaque LETHUILLIER ; Michel RATS ; Alban BRUNEAU ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE à partir de 17h30 (examen du dossier n° 21) ; Pascal LEPRETTRE ; Malika CHERRIERE ; Christian GRANCHER ; Jean-Louis MAURICE ; Jean-Michel ARGENTIN ; François AUBER ; André BAILLARD ; Frédéric BASILLE ; Dominique BELLENGER ; Gilles BELLIERE ; Monique BERTRAND ; Augustin BŒUF ; Jean-Pierre BONNEVILLE ; Pierre BOUYSSET ; Patrick BUSSON ; Gaëlle CAETANO ; Agnès CANAYER ; Thibaut CHAIX ; Corinne CHATEL ; Noureddine CHATI ; Annie CHICOT ; Olivier COMBE ; Christine CORMERAIS ; Nadège COURCHE ; Isabelle CREVEL ; Stéphanie DE BAZELAIRE ; Laëticia DE SAINT NICOLAS à partir de 18h15 (examen du dossier n°32) ; Régis DEBONS jusqu'à 18h50 (examen du dossier n°32) ; Fabienne DELAFOSSE ; Emmanuel DIARD ; Christine DOMAIN ; Marie-Laure DRONE ; Patrick FONTAINE ; Jean-Luc FORT ; Solange GAMBART ; Laurent GILLE ; Antonin GIMARD ; Carol GONDOUIN ; Denis GREVERIE ; Marc GUERIN ; Anthony GUEROUT ; Jean-Luc HEBERT ; Fanny HEUZE ; Yves HUCHET ; Pascal LACHEVRE ; Laurent LANGELIER ; Anne-Virginie LE COURTOIS ; Jean-Pierre LEBOURG ; Aurélien LECACHEUR ; Caroline LECLERCQ ; Jean-Pierre LEDUC ; Virginie LEMAITRE-LADOUCE ; Daniel LEMESLE ; Yann ADREIT ; Raphaël LESUEUR ; Laurent LOGIOU ; Bruno LOZANO ; Fabienne MALANDAIN ; Jacques MARTIN ; Emilie MASSET ; Pierre MICHEL ; Stéphanie MINEZ ; Nathalie NAIL à partir de 17h30 (examen du dossier n° 21) ; Madjid NASSAH ; Oumou NIANG-FOUQUET ; Valérie PETIT ; Etienne PLANCHON ; Alain RENAUT ; Didier SANSON ; Marc-Antoine TETREL ; Florence THIBAUDEAU-RAINOT ; Philippe TOUILIN ; Seydou TRAORE ; Virginie VANDAELE ; Martine VIALA ; **Membres titulaires**, Philippe DURECU ; Jean-Marie JEANNE ; Olivier VALIN ; Bruno BOUTEILLER ; Eric MABIRE ; Jacques TETARD ; Olivier LEMAIRE, Ludovic CARPENTIER, **Membres suppléants**.

#### **Etaient absents :**

Patrick BUCOURT ; Christian DUVAL ; Wasil ECHCHENNA ; Hervé LEPILEUR ; Gérald MANIABLE ; Dominique PREVOST ; Nicolas SIMON ; Pierre SIRONNEAU ; Nacera VIEUBLE ; David LAURENT

#### **Etaient excusés et non représentés :**

André CORNOU, Jacques DELLERIE, Sylvain VASSE, Anne-Marie VIGNAL

#### **Etaient excusés et représentés :**

Fanny BOQUET a donné pouvoir à Denis GREVERIE ; Brigitte DECHAMPS a donné pouvoir à Régis DEBONS ; Thérèse BARIL a donné pouvoir à Philippe DURECU ; Sylvie BUREL a donné pouvoir à Christine MOREL ; Pascal CORNU a donné pouvoir à Jean-Marie JEANNE ; Louisa COUPPEY a donné pouvoir à Yves HUCHET ; Françoise DEGENETAIS a donné pouvoir à Jean-Louis ROUSSELIN ; Marie-Claire DOUMBIA a donné pouvoir à Marc GUERIN ; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Alban BRUNEAU ; Christelle GUEROUT a donné pouvoir à Jean-Pierre LEBOURG ; Jocelyne GUYOMAR a donné pouvoir à Michel RATS ; Jean-Luc HODIERNE a donné pouvoir à Olivier VALIN ; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Bruno BOUTEILLER ; Jean-Paul LECOQ a donné pouvoir à Nathalie NAIL ; Patrick LEFEBVRE a donné pouvoir à Eric MABIRE ; Sandrine LEMOINE a donné pouvoir à Jacques TETARD ; Bineta NIANG a donné pouvoir à Oumou NIANG-FOUQUET ; Patrick TEISSERE a donné pouvoir à Pierre MICHEL ; Danièle VASCHALDE a donné pouvoir à Christine CORMERAIS ; Marie-Catherine GRZELCZYK a donné pouvoir à Olivier LEMAIRE ; Denis MERVILLE a donné pouvoir à Didier SANSON ; Pascal CRAMOISAN a donné pouvoir à Noureddine CHATI ; Laurence BESANCENOT a donné pouvoir à Augustin BŒUF ; Hady DIENG a donné pouvoir à Annie CHICOT ; Véronique DUBOIS a donné pouvoir à Solange GAMBART ; Annick GUIVARCH a donné pouvoir à Fanny HEUZE ; Sophie HERVE a donné pouvoir à Gaëlle CAETANO ; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Ludovic CARPENTIER

Antonin GIMARD a été désigné **Secrétaire de séance**.

**DELB-20220466**

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2023 - ADOPTION.-**

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales.

**VU** l'instruction M 14 budgétaire et comptable ;

**VU** l'instruction M 4 budgétaire et comptable ;

**VU** le débat d'orientation budgétaire 2023 qui s'est tenu le 10 novembre 2022 ;

**Son Bureau réuni le 1er décembre 2022, consulté ;**

**VU** le rapport de M. le Vice-Président ;

**Après en avoir délibéré :**

**DECIDE :**

**DECIDE :**

**De voter**, conformément à la Loi 94.504 du 22 Juin 1994 (M14), par nature les crédits de budget principal, des budgets annexes « Collecte et recyclage », « ZAE Parc EcoNormandie », « Château de Gromesnil » ; « ZAC des Courtines » « ZAC des Jonquilles », « Parc d'activités nautiques de l'Escaut », « Immobilier tertiaire », « Parc d'activités Jules Durand », « Zone Artisanale de l'Ormerie » ; « Hôtel d'entreprises », « Atelier locatif », « Maison pluridisciplinaire », « Opérations immobilières » ;

**De voter** par chapitre les crédits du Budget Principal et de l'ensemble des budgets annexes, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux Budget principal et budgets annexes intitulés « Vue d'ensemble des chapitres votés par nature » figurant dans le document « budget primitif - Exercice 2023 » ;

Budget principal : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Assainissement (Collectif et non Collectif) : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Eau Potable : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Eau Zone Industrielle : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Transports Publics: adoption à la majorité par 101 voix « pour » et 11 voix « contre » et 1 « ne prend pas part au vote (Philippe TOUILIN)

Pour le Budget Annexe Collecte et Recyclage des déchets : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe ZAE Parc Eco Normandie : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Château de Gromesnil : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe ZAC des Courtines : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe ZAC des Jonquilles : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Parcs d'activités Nautiques de l'Escaut : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Immobilier Tertiaire : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Parc d'activités Jules Durand : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Zone Artisanale de l'Ormerie : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Hôtel d'entreprises : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Atelier locatif : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Maison pluridisciplinaire : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Budget Annexe Opérations Immobilières : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**De voter** les subventions de fonctionnement figurant dans l'état annexe intégré dans le document intitulé Budget Primitif – Exercice 2023 : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**D'autoriser** sur l'exercice 2023, le versement des montants maximums en avances et / ou en subventions d'équilibre du budget principal vers :

- Le budget annexe « Château de Gromesnil » pour 189 830 €
- Le budget annexe « ZAC Les Courtines » pour 28 500 €
- Le budget annexe « Les Jonquilles » pour 890 000 €
- Le budget annexe « Parc d'activités nautiques de l'Escaut » pour 256 545 €
- Le budget annexe « Immobilier tertiaire » pour 36 651 €
- Le budget annexe « Parc d'activités Jules Durand » pour 500 000 €
- Le budget annexe « Hôtel d'entreprises » pour 6 266 €
- Le budget annexe « Maison pluridisciplinaire » pour 96 887 €
- Le budget annexe « Opérations immobilières » pour 1 063 206 €

adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**D'autoriser** sur l'exercice 2023, le remboursement de l'avance du budget « Parc Econormandie » vers le budget principal pour un montant maximum de 639 972 € : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**D'autoriser** sur l'exercice 2023, le remboursement de l'avance du budget « parc d'activités nautiques de l'Escaut » vers le budget principal pour un montant maximum de 1 725 604 € : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**D'autoriser** sur l'exercice 2023, le remboursement de l'avance du budget « Immobilier tertiaire » vers le budget principal pour un montant maximum de 45 400 € : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**D'autoriser** sur l'exercice 2023, le remboursement de l'avance du budget « Parc d'activités Jules Durand » vers le budget principal pour un montant maximum de 5 114 473 € : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**D'autoriser** sur l'exercice 2023, le remboursement de l'avance du budget « zone artisanale de l'Ormerie » vers le budget principal pour un montant maximum de 206 000 € : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**D'autoriser** sur l'exercice 2023, le remboursement de l'avance du budget « Maison pluridisciplinaire » vers le budget principal pour un montant maximum de 20 000 € : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**D'autoriser** la constitution sur l'exercice 2023 des provisions pour risques et charges d'exploitation des budgets annexes « Assainissement », « Eau Potable ».

Ces provisions 2023, qui s'élèvent à 954 983 € pour le budget assainissement et à 935 502 € pour le budget eau potable, représentent 5 % des recettes prévisionnelles 2023 perçues auprès des abonnés domestiques ; : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**De voter** les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères selon les modalités définies par les trois anciens EPCI : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

Communes concernées	Taux 2023
Le Havre	12,50 %
Sainte-Adresse	8,36 %
Autres communes de l'ex CODAH	4,01 %
Communes de l'ex communauté de communes de Caux Estuaire	9,28 %
Criquetot l'Esneval	14,75 %
Etretat	17,00 %
Autres communes de l'ex communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval	14,25 %

**De voter** le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 0% : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**De voter** le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 0% : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**De voter** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,99% : adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**De voter** le taux de versement mobilité à 2% pour l'ensemble des 54 communes de la communauté urbaine adoption à la majorité par 102 voix « pour » et 11 voix « contre »

**De prendre communication** des annexes légales ;

**De prendre communication** de la note synthétique du budget primitif 2023 ;

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre  
Le Havre, le **22 DEC. 2022**  
Pour extrait certifié conforme  
Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président

**ACTE EXECUTOIRE**

Reçu en Sous-Préfecture le **22 DEC. 2022**

Publié le **22 DEC. 2022**